



Conseil de la Ville

**Règlement RV-2015-14-21 modifiant le Règlement
RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement**

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Grille des spécifications applicable à la zone C2798

La grille des spécifications applicable à la zone C2798 annexée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement est modifiée par le remplacement, dans la case afférente à « Note d'usage » de « deux » par « trois ».

Adopté le 19 mai 2015

(signé) Gilles Lehouillier

Gilles Lehouillier, maire

(signé) Marlyne Turgeon

Marlyne Turgeon, assistante-greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 27 JUIN 2015